



PRÉFET DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel et des moyens

Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS AU PUBLIC

Extrait de l'arrêté n° 58-2016-P-04-12-001 du 12 avril 2016

Le public est informé que les Établissements Jean MARTIN SAS, dont le siège social est situé 494 rue de la Croix Briquet à 45520 CHEVILLY, sont agréés dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 28 janvier 1999, pour assurer sur le département de la Nièvre le ramassage des huiles usagées défini à l'article R.543-3 du code de l'environnement, conformément à l'arrêté préfectoral susvisé.

Cet arrêté sera tenu à la disposition du public à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques ainsi qu'aux mairies de NEVERS, COSNE-COURS-SUR-LOIRE, CLAMECY et CHATEAU-CHINON, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public pendant un mois.

Cet agrément entre en vigueur à compter de la date de signature du présent arrêté et pour une durée de cinq ans.

Un extrait de l'arrêté est consultable sur le site internet de la préfecture de la Nièvre à l'adresse suivante : <http://www.nievre.gouv.fr>



Accueil général du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et 13 heures 15 à 16 heures
Accueil titres de circulation du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures

ADRESSE POSTALE : 40, rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS CEDEX – TÉLÉPHONE 03.86.60.70.80 – <http://www.nievre.gouv.fr>